

BAREME DES HONORAIRES

(AU 1^{ER} OCTOBRE 2019)

HONORAIRES DE TRANSACTION

□ VENTES

Prix de vente

- Jusqu'à 150 000 €
- De 150 001 € à 300 000 €
- De 300 001 € à 500 000 €
- De 500 001 € à 750 000 €
- Supérieur à 750 001 €

Honoraires TTC* à la charge de l'acquéreur

- 8 % du prix de vente
- 7 % du prix de vente
- 6 % du prix de vente
- 5 % du prix de vente
- 4 % du prix de vente

□ LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (loi du 6/7/1989)

A la charge du bailleur :

- Entremise et négociation
- Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail
- Etat des lieux :

A la charge du locataire :

- Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail
- Etat des lieux :

Honoraires TTC*

7 % du loyer brut annuel, dont :

- 12 € / m² de surface habitable (zone très tendue)
- 3 € / m² de surface habitable

- 12 € / m² de surface habitable (zone très tendue)
- 3 € / m² de surface habitable

Locaux de droit commun

- 7 % du loyer brut annuel à la charge du bailleur
- 7 % du loyer brut annuel à la charge du locataire

Locaux commerciaux / professionnels

12 % de la 1^{ère} période triennale à la charge du preneur
300 €

Etat des lieux

Bail dérogatoire (art L 145-5 c. com)

Loyer x nombre de mois x 12 % à la charge du preneur

Emplacement de parking

10 % du loyer annuel à la charge du locataire

HONORAIRES DE GESTION

□ GERANCE D'APPARTEMENT EN LOCATION

8,4 % TTC sur toutes les sommes encaissées

□ REDACTION D'ACTES

- Bail habitation / Avenant
- Bail commercial
- Avenant bail commercial

200 € TTC
2,4 % TTC de la 1^{ère} période triennale
3,6 % TTC du nouveau loyer annuel

* TVA au taux en vigueur de 20 % incluse